FRC 5357

EXTRAIT du Procès-Verbal de la quinzieme Séance des Délibérations de la Chambre de la NOBLESSE *des Bailliages de* MELUN *&* MORET.

Du 20 Mars 1789.

CE JOURD'HUI *Vendredi* 20 *Mars* 1789, à dix heures du matin, les membres de l'Ordre de la NOBLESSE des Bailliages de MELUN ET MORET s'étant réunis, M. le MARQUIS DE GOUY D'ARSY, Grand-Bailli d'épée, a fait l'appel; & MESSIEURS ayant pris séance, M. le Secrétaire a fait lecture du Procès-Verbal de la derniere Assemblée, qui avoit été copié & signé sur le Registre.

M. de CHANTELOUP a fait la motion suivante : n'est-il pas à propos, au desir d'une résolution de la Chambre du 11 du courant, de déterminer l'étendue des pouvoirs qu'il convient de conférer au *Député de remplacement* qu'il a été décidé d'élire pour suppléer EN TOUS POINTS notre Député aux Etats-Généraux ?

MJW9572

La matiere miſe en délibération & ſérieuſement examinée, les opinions recueillies & les voix priſes, ARRÊTÉ UNANIMEMENT, que conformément à la Délibération dudit jour 11 du courant, il ſera procédé immédiatement après l'élection de notre Député à la nomination, dans la même forme exactement & au SCRUTIN, d'un Député de remplacement deſtiné à ſuppléer COMPLÉTEMENT en cas d'abſence, de maladie ou d'EMPÊCHEMENT QUELCONQUE celui qui aura obtenu la premiere nomination, & afin que conformément à l'intention FORMELLE de la Chambre, ce Député de remplacement ſoit RECONNU par les Etats-Généraux en qualité de REPRÉSENTANT de ce Bailliage, que dans aucun cas, il ne ſe trouve étranger à aucune des affaires qui ſe traiteront aux Etats-Généraux, qu'il ſoit TOUJOURS à même, au défaut du premier élu de défendre les intérêts particuliers du Bailliage, de faire valoir le contenu aux Cahiers & de SUIVRE LE FIL des Délibérations commencées & des travaux entamés par les Etats,

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

RÉSOLU UNANIMEMENT qu'extrait du préſent Procès-Verbal formant *la lettre de créance* de notre Député ſera expédié au Député de remplacement, pour lui ſervir auſſi de POUVOIR SEMBLABLE; que notre Député ſera EXPRESSÉMENT chargé, à l'ouverture de l'aſſemblée des Etats-Généraux, de faire vérifier ſes POUVOIRS UNIS avec ceux de notre Député de remplacement, de le faire reconnoître comme REVÊTU DE NOTRE CONFIANCE, en l'abſence du premier élu, & de COMMUNIQUER AVEC LUI conformément à l'intention EXPRESSE de la Chambre, pour qu'il ſoit toujours au courant des Motions, Délibérations & Réſolutions qui auront occupé les ſéances antérieures à celles où le Député ſuppléant ſe trouvera néceſſité d'aſſiſter pour raiſon de l'abſence de premier élu.

Après cet Arrêté, M. le Grand-Bailli a pris la parole :

« VOICI, a-t-il dit, MESSIEURS, l'inſtant

» le plus important de votre travail ; la plus » impoſante de toutes les fonctions va remplir » les derniers momens de vos aſſemblées.

» RÉUNIS depuis ſeize jours, vous avez » prouvé que le patriotiſme & le zèle ſça- » voient doubler le tems. A qui verroit le ré- » ſultat de vos veilles, on perſuaderoit dif- » ficilement que tant d'œuvres méritoires » ſoient le produit de ſi peu de momens.

» VOUS avez diſcuté avec une ſagacité » rare, tous les objets les plus intéreſſans de » la Politique & de l'Adminiſtration ; vous » avez ſondé la profondeur des abus ; vous » avez pris connoiſſance de la maladie de » l'Etat ; vous avez reconnu que ſes baſes » étoient inébranlables ; vous en avez reſ- » pecté la ſolide vétuſté ; vous avez réédifié » avez zele ſur ces fondemens antiques ; & le » monument que vous avez élevé, a été dédié, » dans vos cœurs, à la liberté & à la Patrie.

» Mais, MESSIEURS, à quoi ſerviroit le » plan ſuperbe que vous venez de tracer, ſi » vous ne chargiez pas un Architecte habile » d'en ſuivre les détails ?

» C'EST à lui de donner tous les éclair-
» ciſſemens ſur l'exécution de vos plans, ſur
» leur élévation, ſur leur perfection abſolue.

» IL faut donc, MESSIEURS, que cet indi-
» vidu précieux ſoit revêtu de toutes les qua-
» lités qui peuvent le rendre recommandable.

» QU'IL ſoit inacceſſible à l'eſpoir des
» dignités qui flattent l'ambition.

» AU deſir d'acquérir une grande fortune
» qui flatte la cupidité.

» A L'ESPRIT de vengeance qui égare la
» vertu même.

» A L'ESPRIT de corps qui entretient le
» préjugé.

» QU'IL ſoit doué d'un caractere ferme
» & décidé, d'une conception prompte,
» de cette modération ſi précieuſe dans les
» grandes affaires, de cet eſprit de conci-
» liation qui ſeul peut les conduire au ſuccès.

» QU'IL ſoit vertueux par goût, qu'il ſoit
» honnête par principes, que ſon ame brûle
» de l'amour de la patrie.

» QU'IL ſoit encore doué de talens; que
» ſes bonnes idées ne reſtent point perdues

» dans ſon cœur ; qu'il ait le don de la pa-
» role qui appelle l'attention, la logique qui
» perſuade les eſprits, l'éloquence qui gagne
» les ames.

» VOILA le Député ſuivant la Nation &
» ſuivant notre cœur. Donnons-lui, s'il eſt
» poſſible, un Subſtitut digne de lui, qui,
» reconnu par les Etats-Généraux, puiſſe,
» en toute occaſion, le SUPPLÉER avec ſuccès.

» INVESTISSONS-LES, MESSIEURS, de
» toute la force de l'opinion ; qu'elle veille
» autour d'eux ; qu'elle veille ſur eux ; qu'elle
» les préſerve de la ſéduction de la Cour,
» des maneges de l'ambition, des inſinuations
» des Compagnies puiſſantes ; qu'ils ſoient
» les hommes de la Patrie, les hommes de
» la Nation, les rochers contre leſquels
» viendront ſe briſer toutes les vagues de
» l'intrigue.

» QU'ILS s'attreignent ſur-tout à ſuivre
» vos pouvoirs ; que les Miniſtres ne ſoient
» RIEN pour eux ; que leur propre fortune
» ſoit oubliée ; que vos intérêts ſoient ſans
» ceſſe ſous leurs yeux ; que vos loix ſoient

» leur dieu, & que leur ſerment ſoit un lien » indiſſoluble qui les attache également & » à vos intérêts & à leurs devoirs.

» Ce choix, Messieurs, ce choix im- » portant ſemble difficile par lui-même ; mais » les qualités précieuſes verſées par la Pro- » vidence ſur cette Aſſemblée, le rendroient » encore plus embarraſſant, ſi vous n'étiez » tous heureuſement doués de cet eſprit de » juſteſſe qui ſeul peut vous inſpirer dans une » occaſion ſi délicate, de laquelle pourtant » va dépendre en partie le ſort du grand » Empire, dont la reſtauration doit être » l'œuvre du Patriotiſme François ».

Après ce diſcours prononcé ſans pré- paration, M. le Grand-Bailli a fait diſtri- buer les bulletins.

Les quatre *Scrutateurs* nommés le jour d'hier, ont pris place aux deux extrémités d'une table placée au-deſſous de l'eſtrade de M. *le Préſident* ; & tous les Membres préſens ayant été appellés par lui-même, tant en leur nom que pour le compte de

leurs Conſtituans, les billets ont été apportés par chacun, & diſpoſés au nombre de *cent dix* dans une urne placée en vue de toute l'Aſſemblée, ſous les yeux de M. *le Secretaire*.

Le ſcrutin formé, & l'urne renverſée, M. le Secrétaire a procédé devant MM. les Scrutateurs, à la vérification & au récenſement des billets. Le nombre de *cent dix* s'y étant trouvé juſte, M. le Grand-Bailli a invité M. le Secrétaire à en faire l'ouverture. Chaque billet ouvert, préſenté aux quatre Scrutateurs, montré à l'Aſſemblée, & conſervé à part, le réſultat de ce premier Scrutin a donné :

A M. du Tremblay de Rubelles,	1 voix.
A M. le Premier Préſident de Nicolaï,	3
A M. le Marquis de Bizemont,	6
A M. le Marquis de Guerchy,	10
A M. de Bougainville,	12
A M. le Duc de Praslin,	14
A M. de Fréteau,	19
A M. le Duc du Chatelet,	19
A M. le M.is de Gouy d'Arsy,	26

Vérification faite de ce premier Scrutin, les billets ont été brûlés par M. le Secrétaire, & il a été arrêté qu'on procéderoit à un second Scrutin dans la même forme; ce qui a été exécuté dans le plus grand ordre.

Le réſultat de ce ſecond Scrutin a donné

A M. le Marquis DE GUERCHY,	6 voix.
A M. DE BOUGAINVILLE,	7
A M. le Duc DE PRASLIN,	12
A M. le Duc DU CHATELET,	27
A M. DE FRÉTEAU,	28
A M. le Marquis DE GOUY, Grand-Bailli,	30

VÉRIFICATION faite de ce ſecond Scrutin, les billets ont été brûlés par M. le Secrétaire, & il a été arrêté qu'on procéderoit au troiſieme & dernier Scrutin, qui ne pourroit plus avoir lieu qu'entre M. le *Marquis de Gouy* & M. *de Fréteau*, qui avoient réuni le plus grand nombre de voix.

APRÈS les mêmes préparations, forma-

lités, précautions, le réſultat de ce troiſieme Scrutin a donné

A M. le Duc DE PRASLIN, une voix rejettée comme nulle, ci	1 voix.
PLUS, CINQ BILLETS BLANCS rejettés comme nuls, ci	5
A M. le M.is DE GOUY, Grand-Bailli,	48
A M. DE FRÉTEAU,	56

A l'inſtant, M. le Marquis DE GOUY D'ARSY s'eſt levé, & a dit : « MESSIEURS, j'ai l'honneur de vous annoncer que M. *de Fréteau* eſt élu par vous l'un des Repréſentans de la Nation aux Etats-Généraux. L'honneur d'avoir réuni un grand nombre de vos ſuffrages me reſte, & le regret d'avoir échappé la majorité s'efface quand je ſonge aux talens de l'honorable Membre avec lequel vous m'avez procuré la gloire de concourir pendant trois ſcrutins ».

M. DE FRETEAU a adreſſé ſes remerciemens à M. le Grand-Bailli, à l'Aſſemblée,

& a accepté avec reconnoiſſance ſa nomination.

VÉRIFICATION faite de ce dernier Scrutin, les billets ont été brûlés par M. le Secrétaire.

ALORS M. le Grand-Bailli a annoncé qu'on alloit procéder, dans le même ordre, à l'élection d'un *Député de remplacement*.

LES Bulletins ont été délivrés & jettés dans l'urne, en préſence des quatre Scrutateurs & de M. le Secrétaire.

APRÈS le recenſement qui a donné le nombre juſte de *cent dix* billets, ouverture en ayant été faite & proclamation à haute voix, le réſultat a donné

A M. le Marquis de BIZEMONT,	3 voix.
A M. le Duc de PRASLIN,	5
A M. le Marquis DE GUERCHY,	6
A M. le Duc DU CHATELET,	7
A M. DE BOUGAINVILLE,	33
A M. le M.is DE GOUY D'ARSY,	56

Et ce nombre de voix, en faveur de M. le Marquis de Gouy, excédant la moitié de tous les ſuffrages, il n'a plus été beſoin de retourner au ſcrutin, & il a été arrêté qu'il étoit ÉLU REPRÉSENTANT DE LA NATION aux Etats-Généraux en remplacement de M. de Fréteau.

M. le Grand-Bailli en acceptant ſa nomination a adreſſé à l'Aſſemblée les expreſſions de ſa reconnoiſſance, & à M. de Fréteau celle du déſir qu'il auroit de s'inſtruire à ſon école & de mériter de la Patrie, à ſon exemple.

VÉRIFICATION faite de ce ſcrutin, les billets ont été brûlés par M. le Secrétaire.

MM. les Commiſſaires choiſis pour la rédaction des cahiers, en ont fait faire par l'un d'eux la derniere lecture à la Chambre. Elle a été unanimement approuvée, & il a été arrêté que l'original, ſigné par tous les Membres préſens, ſeroit copié à la ſuite du préſent procès-verbal.

La prochaine séance a été fixée à demain Samedi dix heures du matin, & M. le Grand-Bailli a annoncé qu'elle seroit suivie d'une Assemblée générale & publique des trois Ordres, dans laquelle on procéderoit à la lecture des procès-verbaux des trois premieres séances, au récit des travaux séparés des trois Ordres, & à la prestation solemnelle du serment des huit Députés.

Rien de plus n'ayant été délibéré, M. le Secrétaire a fait lecture du plumitif de la présente séance qui a été paraphée *quadruple* par M. le Président & par M. le Secrétaire. A Melun, *ce Vendredi vingt Mars mil sept cent quatre-vingt-neuf.*

ET ONT SIGNÉ TOUS LES MEMBRES PRÉSENS.

Le Duc du Chatelet. — Le Marquis des Roches. — De Bougainville. — Le Comte de Coubert. — Fréteau. — Le Marquis de Guerchy. — Le Marquis de Gouy d'Arsy. — De Chavigny. — Marier de Chante-

loup. — De Baudeſſon. — Le Marquis de Bizemont. — Le Préſident Fraguier. — Geoffroy de Charnois. — Dupont de Compiegne. — Le Comte des Aulnois. — De la Renommiere. — De Leris. — Jamin. — Pageaut. — Dutremblay — Agaſſe. — Morel de la Borde. — De Cramayel. — Marier de Boiſdhyver — De Gaſſonville. — Dulau Comte d'Allemans. — De la Ribellerie. — Marier de la Gatinerie. — Le Marquis de Chevry. — De la Barre de Carroy. — Le Rahier. — Hédelin du Tertre. — De Pouſſié. — Le Baron Deſmaſſues. — Jamin de Changeart. — Dubouſquet d'Argence. — Le Marquis de Mithon. — Moreau d'Olibon. — Le Comte de Toulongeon. — Le Comte de Valmalete. — Dublanchis de Feront. — Moreau de la Rochette, fils. — D'Allard. — De Beauſſe. — Le Chevalier Dupont de Compiegne. — Le Vicomte de Mauroy. — Le Chevalier Leferon.

— JE CERTIFIE TOUTES LES SIGNATURES

CI-DESSUS VÉRITABLES POUR LES AVOIR VU APPOSER EN MA PRÉSENCE.

LE MARQUIS DE GOUY D'ARSY,
Grand-Bailli d'Epée, Préſident.

PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA NOBLESSE.

DE VAUBLANC, *Secrétaire de la Nobleſſe.*